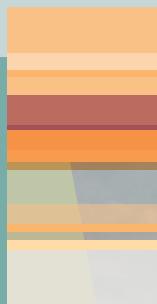




LAGLEYGEOLLE

Bulletin d'information



AU SOMMAIRE

- PAGE 2 LE MOT DU MAIRE / ETAT CIVIL
- PAGE 3 COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE
- PAGE 4 EXTRAITS DES DÉLIBÉRATION
- PAGE 6 PLUI
- PAGE 7 ELAGAGE
- PAGE 8 ECOLE
- PAGE 10 TRAVAUX
- PAGE 12 RECETTE DE NOS GRAND-MÈRES
- PAGE 13 LES ASSOCIATIONS
- PAGE 14 UN PEU D'HISTOIRE
- PAGE 15 VIVRE LA NATURE ENSEMBLE



Légende des photos page 5

III Janvier 2022



Le mot du maire



Chères administrées, chers administrés,

Je reviens vers vous, en ce début d'année, pour vous adresser quelques mots dans notre petit journal.

Cette année, plusieurs permis de construire ont été acceptés et plusieurs maisons anciennes se sont vendues sur notre commune. Nous ne pouvons que nous réjouir de la réhabilitation de ce bâti et de l'arrivée de nouvelles familles sur notre territoire. Continuons à tout mettre en œuvre pour que notre commune reste agréable et attractive.

C'est donc dans cette optique que nous continuerons en 2022 de programmer des travaux d'entretien et de rénovation de nos routes et de nos aménagements.

Pour l'attractivité de la commune, nous souhaiterions que l'association Lagleygeolle en vie connaisse un nouveau départ. C'est pour cela, qu'à l'initiative du conseil municipal, un courrier a été adressé à l'ensemble des habitants de Lagleygeolle. Nous serons aux côtés de cette nouvelle équipe mais il est indispensable que d'ores et déjà chacune et chacun d'entre vous se positionne afin de former un nouveau bureau. Car à la sortie de cette crise sanitaire, il sera alors nécessaire de regrouper les bonnes volontés pour animer notre commune.

Actuellement, la situation sanitaire compliquée ne nous permet toujours pas de réunir nos aînés autour d'un repas ou de programmer des animations.

Je tiens à remercier les membres de mon Conseil municipal qui, grâce à leur disponibilité et leur dévouement, nous permettent de réaliser de nombreux travaux et donc de limiter les dépenses de la commune.

Je remercie également la secrétaire de mairie, Audrey Gonzalez, les deux agents techniques, Sébastien Monassier et Mickaël Segar, et la cantinière Marie-Laure Rigot pour leur travail indispensable au bon fonctionnement de notre commune.

Une pensée particulière pour les plus vulnérables de notre commune pour qui cette période est encore plus difficile.



Pour finir je tiens, en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, à vous adresser mes meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le maire
Laurent BRESSY

Etat civil

ANNÉE 2021



Alba, Hiona LUCAS, le 23 novembre (Lestrade)
Evan, Lorenzo BRIAT, le 3 décembre (Les Queyrades)



Yvon PERIOT et Christiane BOYER, le 8 novembre (PACS) - (Crumière)



Hélène BROUSSOLLE, le 19 octobre, 86 ans (Crumière)
Jean-Louis DELBOS, le 30 décembre, 83ans (Flomont)

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Journée nationale de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et d'hommage à tous les morts pour la France : cette année la commémoration a pu être faite en présence du public. Trois jeunes de la commune (Morgane, Clara et Lise) ont lu le message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.



MAIRIE DE LAGLEYGEOLLE

17 ROUTE DES QUEYRADES
19500 LAGLEYGEOLLE
05 55 25 41 89


www.lagleygeolle.fr
mairie.lagl@wanadoo.fr

RAPPEL : La bibliothèque est ouverte aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
Le prêt des livres est gratuit.

HORAIRES

Lundi : de 14h à 18h30
Jeudi : de 14h à 18h30
Vendredi : de 14h à 17h30

Extraits des délibérations

Conseil du 10 septembre

Indemnités de gardiennage de l'église

Dans une démarche de réduction des dépenses, le conseil décide de ramener de 479,86 € à 240,00 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église qui avait été votée en 2020, correspondant à l'ouverture et la fermeture de l'église, le nettoyage, la mise en place et la mise en route du chauffage si nécessaire.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie sera renouvelée dans les mêmes conditions qu'en 2020. Seul le taux d'intérêt est modifié en passant de 0,90% à 0,85 %. Vote à l'unanimité.

Cantine scolaire

Par suite de l'arrêt de travail de l'employée communale, l'accueil des enfants le matin, la garde-rie du soir, le ménage de l'école ainsi que les repas de la cantine pour ne pas perdre les aliments achetés, ont été assurés par les élus depuis le 5 septembre. Le conseil décide qu'à partir du 13 septembre, deux employés communaux assureront l'accueil des écoliers le matin. Une remplaçante a été embauchée pour servir les repas, assurer la garderie du soir et le ménage.

A partir de cette même date, les repas servis à la cantine seront cuisinés par le restaurant « Le Lanteuillois » de Lanteuil.

Monsieur le Maire remercie la commune de Sérilhac pour le prêt de containers isolés qui ont permis de transporter les repas en maintenant la température des plats dans le respect des normes d'hygiène.

Conseil du 10 novembre

Convention de transport scolaire avec Cars Quercy Corrèze

Renouvellement de la convention avec l'Entreprise Cars Quercy Corrèze pour le transport des enfants de l'école de Lagleygeolle au gymnase de Meyssac et à la piscine de Collonges/Meyssac avec les tarifs suivants pour l'année scolaire 2021/2022 :
transport gymnase : 97 € TTC par séance aller-retour
transport piscine : 97 € TTC par séance aller-retour
Vote à l'unanimité.

Convention avec la fourrière animale

Renouvellement de la convention passée avec la commune de Brive pour l'adhésion à la fourrière animale. Une participation annuelle de 1,15€ par habitant

(base population légale) est demandée au titre de l'année 2022.
Vote à l'unanimité.

Plaque « École Claude Duneton »

Le Conseil Municipal choisit l'entreprise ARTMETAL pour la réalisation de la plaque.
Vote à l'unanimité.

Autorisation générale et permanente de poursuites pour le trésorier

Autorisation est donnée au trésorier d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis.
Vote à l'unanimité.

Proposition d'aliénation d'un chemin à Ratabout

Report à une séance ultérieure pour compléments d'information.

Remplacement du défibrillateur

Le défibrillateur actuel n'étant pas adapté pour une exposition en extérieur, il convient de le remplacer. Deux devis ont été demandés. Le Maire propose l'entreprise « A Cœur Vaillant », dont le matériel est fabriqué en France, contrairement à l'autre offre. Proposition validée.

Conseil du 30 novembre

Décision modificative pour transfert de crédits

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2021, les crédits alloués pour les indemnités ont été calculés sans inclure les charges y afférentes. Il y a donc lieu de passer une écriture rectificative de transfert de crédit d'un montant de 1200,00 € du chapitre 11 vers le chapitre 65 intitulé « Charges de gestion courante ».

Délibération approuvée.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des séances du conseil municipal sur le site de la mairie : www.lagleygeolle.fr

Spécial Noël

Comme l'an passé, à l'occasion des fêtes de Noël, la municipalité a offert aux personnes de 65 ans et plus un colis composé de quelques produits locaux.

Cette année, le conseil municipal a décidé également de faire plaisir aux enfants de la commune âgés de moins de 15 ans, sous la forme d'un bon d'achat. Quelques jours avant Noël, les élus ont distribué les cadeaux choisis dans le magasin "Aux jeux de mots" à Meyssac.



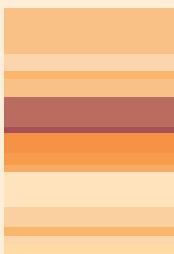
LÉGENDE DES PHOTOS DE COUVERTURE

Quelques exemples du patrimoine vernaculaire de Lagleygeolle

On appelle « patrimoine vernaculaire » tout type de construction liées à la vie quotidienne sur une commune : lavoirs, moulins, fontaines, fours à pains, ponts ruraux, canaux d'irrigation, potales (niches), croix de chemin, croix rurales, chapelles, oratoires, bornes historiques, travail à ferrer...

Dans le dernier bulletin, nous vous avions présenté une partie des croix qui avaient été fleuries cette année. Cette fois-ci, ce sont deux autres croix que nous vous faisons découvrir : la Croix de la Mission (1) située à côté du château d'eau, point culminant du bourg, et celle de Crumière (4).

Mais notre commune possède aussi des fontaines, puits, lavoirs. Voici la fontaine située sous le cimetière (3) que l'on peut découvrir si l'on emprunte le « chemin de la fontaine » derrière la mairie, et, cachée sous une abondante végétation, la fontaine de Crumière (2).



PLUi

DES NOUVELLES DU PLUi MIDI CORRÉZIEN



Midi Corrézien
Communauté de communes

Pour rappel, Lagleygeolle ne dispose d'aucun document d'urbanisme ; c'est le Règlement National de l'Urbanisme, plus communément connu sous l'acronyme RNU, qui s'applique à notre village. Dans ce cas, en particulier, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune. Certaines exceptions peuvent être admises, dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Midi Corrézien, la Communauté de Communes travaille depuis décembre 2019, avec le bureau d'études Dejante VRD & Construction, au projet d'aménagement de son territoire en prenant en compte une série d'enjeux : sociaux, économiques, environnementaux et agricoles entre autres. Basée sur la concertation, l'élaboration de ce document d'urbanisme ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec la population pour étudier et réfléchir aux propositions servant l'intérêt général.

Le PLUi comprendra un zonage des secteurs constructibles, agricoles, naturels, à vocation économique (artisanale, commerciale, industrielle, touristique).

Le dessin de ces nouveaux périmètres, soumis à des contraintes précises (nationales, régionales et locales) est en cours.

Une rencontre a eu lieu le 28 juin 2021 entre nos élus et le bureau d'études Dejante, avec une visite de plusieurs lieux du territoire communal concernés par le zonage. Ce zonage sera complété par un règlement, qui précisera d'une part, des schémas d'organisation de parcelles et d'autre part, des règles de construction propres à nos territoires.

Une fois le projet des élus présenté à différents partenaires dont l'Etat, et arrêté d'ici le printemps 2022, il sera soumis à évaluation environnementale et à enquête publique avant une approbation en conseil communautaire, pour ensuite devenir effectif.





ÉLAGAGE

PRÈS DES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES



La commune souhaite sensibiliser la population sur l'entretien des végétaux, notamment ceux à proximité des réseaux téléphoniques et fibre. Les ruptures de câbles aériens sont majoritairement liées à des arbres ou des branches lors de tempêtes, orages, mais aussi très souvent lors d'élagages ou de coupes d'arbres.

Afin d'éviter au maximum des problèmes de coupures de téléphone ou d'internet, les propriétaires qui possèdent des arbres touchant les lignes de téléphone doivent procéder à leur élagage (art. L 51 du code des postes et communications électroniques).

Lorsque vous décidez de procéder à de l'élagage près des réseaux, contactez par mail la cellule d'Orange élagage de Nouvelle-Aquitaine Nord (périmètre Limousin, Poitou et Charentes) qui organisera directement avec vous la dépose et la repose des câbles pour vous permettre la réalisation des travaux :

elagage-orange.uiso@orange.com

L'intervention d'Orange est gratuite : pensons à la santé des réseaux téléphoniques et au confort de leurs utilisateurs !

RÉSERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : ANTICIPEZ-LÀ !

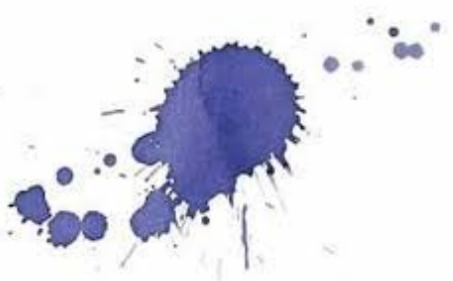
La demande de location doit être faite exclusivement auprès du secrétariat de mairie 15 jours avant la date de l'événement. Pour effectuer une réservation de la salle polyvalente, merci de vous munir de votre carte d'identité, d'une attestation d'assurance et d'un relevé d'identité bancaire.

La convention de location devra être signée dans un délai de 8 jours.

En période scolaire, la salle 1 avec la cuisine n'est disponible que du vendredi à partir de 16h au dimanche soir. Hors période scolaire, le retour des clés se fera le lundi avant midi.

Les demandes formulées plus de 3 mois avant l'événement doivent être confirmées 15 jours avant la manifestation.

À l'école



Comme pour tout le monde, l'école et ses enfants ont dû de nouveau s'adapter aux contraintes de la crise sanitaire. Aux périodes de joie lorsque le masque était tombé, a succédée la tristesse au moment de le remettre. Mais grâce à Maîtresse Hélène, Maîtresse Marie, Marie-Laure, Cécilia et aux différents intervenants, ces consignes sont vécues avec plus de douceur. Les enfants nous racontent ici, cette nouvelle rentrée ...



« La rentrée des classes s'est faite sous le signe des masques encore une fois mais cela ne nous a pas gêné étant donné que nous les portions déjà au mois de juin.

Nous avons retrouvé des copains de l'école de Noailhac qui sont arrivés en CE1 et il y a même eu une nouvelle élève qui a emménagé à Noailhac. Nous sommes donc 17 élèves cette année, 7 garçons et 10 filles. Maîtresse Hélène ne travaille pas le lundi donc c'est Maîtresse Marie qui nous fait classe ce jour-là.

En septembre, après la rentrée, Marie-Laure s'est malheureusement cassé une côte en tombant dans l'escalier.

Résultat, plus de cantinière pendant 5 semaines... Heureusement Mr le maire a trouvé une solution en faisant apporter les repas du restaurant Le Lanteuillois de Lanteuil. Cécilia est venue aussi pour faire le service, la garderie et le ménage.

Nous avons préparé des dessins pour les soldats. Maîtresse Hélène nous a expliqué que les soldats français partaient partout dans le monde et ne rentraient pas toujours à Noël donc l'armée leur envoie des colis. Dans ces colis, ils ont à manger et des surprises. Cette année, ils trouveront également nos dessins pour leur souhaiter un Joyeux Noël.

Morgan a fêté ses 9 ans.



En octobre, nous avons pu poser les masques, ça nous faisait tout bizarre mais on était contents de se voir sans rien sur le visage.

Avec Maîtresse Marie, nous avons travaillé sur les émotions et fait de grands dessins pour les représenter. Dans le préau, il y a donc la tristesse, la joie, la colère, le dégoût, la peur et la surprise qui sont affichés.

A cause du Covid, nous ne pouvons plus rencontrer nos camarades des autres écoles au gymnase donc nous faisons sport dans la cour. Peut-être nous avez-vous déjà vus sauter ou gesticuler dans tous les sens ?

Le grand projet de l'année en sport est une sortie vélo donc vous allez sûrement nous voir nous entraîner. Si nous y arrivons bien, nous pourrons circuler sur la route alors si vous nous croisez, merci de ralentir.

Maîtresse aimerait bien nous emmener au centre sportif de Bugeat si le Covid nous le permet, comme ça nous pourrions faire du sport pendant 2 jours et même dormir sur place.

Les vacances de Toussaint approchent et Cécilia va repartir. Nous sommes un peu tristes car nous l'aimions bien et puis elle a des chouettes idées comme décorer la salle des fêtes pour Halloween et nous donner des bonbons pour



son dernier jour. Mais la bonne cuisine de Marie-Laure et ses desserts surtout nous ont trop manqué. On aimerait bien que Cécilia puisse continuer à nous surveiller et faire le service pendant que Marie-Laure fait la cuisine, mais Maîtresse pense que ce n'est pas possible.

Il faudrait peut-être demander à Mr le maire????

En novembre : retour de vacances et des masques mais nous en avons l'habitude. Deux bonnes nouvelles pour cette reprise après les vacances de Toussaint, Marie-Laure est revenue, en pleine forme. A nous les bons petits plats et les tiramisus... Miam, miam !

La seconde bonne nouvelle est que nous avons de nouvelles fenêtres à l'école, adieu les courants d'air, bye bye. Avec la pompe à chaleur qui a remplacé la vieille chaudière l'an dernier et maintenant de nouvelles fenêtres, notre école est au top côté chaleur. Les travaux ne sont pas encore terminés pour l'isolation et tout mais nous sommes bien contents d'être au chaud.

Margot, Noémie et Louise ont fêté leurs 7 ans. Marie-Laure leur avait fait un bon gâteau au chocolat.

Maîtresse Hélène a eu son cadeau de Noël en avance, un nouveau fauteuil de bureau pour ne plus qu'elle ait mal au dos. Il a l'air très confortable. »

Maîtresse Hélène et les élèves de Lagleygeolle



Effectifs du RPI Noailhac / Lagleygeolle

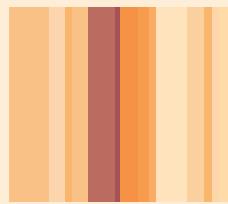
Lagleygeolle

6 CE1
2 CE2
1 CM1
8 CM2
17 élèves

Noailhac

5 PS (Petite Section)
5 MS (Moyenne Section)
5 GS (Grande Section)
6 CP
21 élèves





TRAVAUX sur la commune

Route de Flomont et impasse de la Tièze

Mi-octobre les travaux de réfection de la route de Flomont ont été effectués par l'entreprise Pouzol. Grâce à un enrochemen de plus de 150 m³ et une tranchée drainante sur 40 m la route a été consolidée et rénovée par un enduit tricouche.

Avec un coût total de 90.774 €, ces travaux sont pris en charge par la Communauté de communes du Midi Corrézien et sont subventionnés en partie par le Département et la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Pour contribuer à la réalisation de ces travaux, la commune de Lagleygeolle a versé un fonds de concours d'un montant de 5863 €.



SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE, POUR TERMINER L'AMÉNAGEMENT DE LA TABLE DE PIQUE-NIQUE, DES LAUZES ONT ÉTÉ POSÉES AU SOL, EMBELLISSANT L'AGENCEMENT DU SITE.



Remplacement des fenêtres de l'école

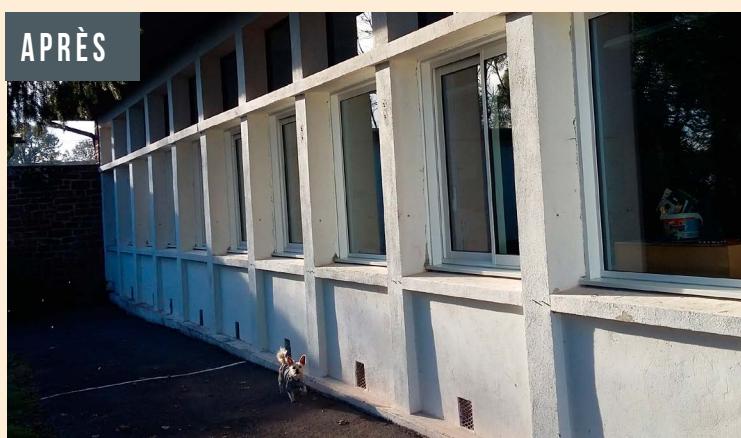
Pendant les vacances de la Toussaint l'entreprise de menuiserie Mazounie a procéder au remplacement des fenêtres de l'école. Les nouvelles, à double vitrage assurent une meilleure isolation des locaux en complétant le nouveau mode de chauffage (aérothermie). L'ensemble des fenêtres ont été changées dans les classes ainsi que dans le couloir.

Les subventions demandées au Conseil Départemental et à l'Etat ont été accordées et représentent 60% du coût total.

Prochainement, l'isolation intérieure sous les fenêtres sera réalisée.



AVANT



APRÈS



Chemin des Boules

Confection d'un caniveau par les élus, pour permettre le drainage des eaux pluviales.

Recette de nos grand-mères



INGRÉDIENTS POUR 8 PERSONNES

2 cubes de 42 g de levure fraîche de boulanger
1 sachet de levure chimique
6 œufs
10 pincées de sel fin
1 grand verre d'eau
+ 1 grand verre de lait tiède
1,500 kg de farine de blé (type 55).

LA MIQUE

Pâte levée épaisse (sorte de boule de pain) accompagnée de petit salé et de légumes

Dans une jatte, diluez la levure de boulanger dans l'eau et le lait, ajoutez les œufs, le sel et la levure chimique. Mélangez le tout et mettez petit à petit la farine (environ 1,500 kg). En fait la quantité de farine dépend de la consistance de votre boule de pâte et le pétrissage à la main reste essentiel, il doit être énergique et vigoureux. Quand la boule a la texture requise, ni trop souple ni trop ferme, poudrez-la de farine et posez-la sur un linge enfariné. Mettez-la à lever dans un endroit tiède (pourquoi pas le coin de la cheminée ?), ou dans le four (à 50°C) cela fonctionne très bien. Il faut qu'elle double de volume en se craquelant (durée 1h30 à 2h environ).

Pendant ce temps, mettez à cuire les légumes et le petit salé (plat de côtes ou paleron) dans un grand faitout, accompagné d'andouilles de porc.

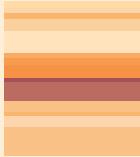
Quand la mique est levée, la cuisson peut se faire de deux façons :

- Enveloppée dans son linge, à la vapeur, dans le faitout où cuit la viande, en nouant le linge au couvercle de manière à ce qu'elle ne touche pas le bouillon ;
- Sans son linge, directement dans le bouillon où cuit la viande, mais il faudra la retourner à mi-cuisson. Laissez cuire 1h30.

A la fin de la cuisson, sortez la mique et servez-la dans un grand plat, entourée des légumes et de son petit salé. Selon la tradition, il faut la couper avec deux fourchettes ! Et si avec un peu de chance il vous en reste le soir, faites dorer des tranches dans une poêle avec du beurre et ajoutez-y, selon vos goûts et vos envies, du fromage fondu, de la crème fraîche, de la confiture, du caramel...

Bon appétit.





Les associations



CHAMINADOUR

L'association est toujours en sommeil...

Mais elle n'attend que ses princesses et princesses charmantes pour la réveiller !

L'année 2021, encore marquée par le Covid-19, n'a toujours pas permis de redémarrer les activités de Chaminadour, mais des frémissements se font sentir, et l'espérance est permise pour le printemps qui vient.

Des repérages ont été menés en divers lieux, nous avons une liste de projets tous plus passionnantes les uns que les autres.

Plusieurs personnes ont déjà montré un intérêt pour mettre en place des boucles de balades utiles à toutes et tous. Si vous êtes prêt-e-s à donner un peu de temps mais surtout prendre beaucoup de plaisir sur nos chemins, n'hésitez pas à vous manifester auprès du secrétariat de mairie, ou à prendre contact avec le président Gérard Bavant au **06 07 14 01 43** ou chaminadour@melomanis.com.

Vous serez les bienvenu-e-s !

Facebook : www.facebook.com/Chaminadour19/

CLUB "LOU AINAS"

Les adhérents du Club Lou Ainas se sont retrouvés avec grand plaisir, après de longs mois d'interruption, pour un repas « farcidures » autour de leur présidente

Marie-Thérèse. L'assemblée générale du 11 décembre a permis de faire le point sur le nombre d'adhérents, malheureusement en forte baisse malgré le dévouement sans limite des dirigeants du Club.

Le programme 2022 a été élaboré, si la situation sanitaire le permet. En plus des réunions habituelles du mercredi avec belote et jeux divers :

crêpes de la Chandeleur ; galette ; 2 concours de belote [le samedi 12 mars 2022 et le mercredi 16 novembre 2022] ; un loto [le samedi 15 octobre 2022] ; une marche avec goûter ; une rencontre avec Lanteuil ; une sortie sur une journée ; et éventuellement un voyage sur plusieurs jours.

« Lagleygeolle en Vie »

Pendant de nombreuses années, l'association a organisé des manifestations qui ont apporté une sympathique animation dans notre village. Concours de belote, Gala d'accordéon, Vide-grenier, Feu de Saint-Jean, Repas dansant, animations de Noël pour les enfants et un Concert chorale. De telles manifestations sont toujours de nature à favoriser un esprit convivial dans le village et par ailleurs le font mieux connaître à l'extérieur.

Par suite de plusieurs départs dans l'équipe, il était devenu difficile de mener ces projets à bien. Le dernier vide-grenier, organisé en 2019 par une jeune équipe, a pourtant été une belle réussite. Mais le Covid-19 passant par là, l'association est restée en sommeil, avec un bureau provisoire. Le moment est venu de la réveiller !

Pour cela, il est nécessaire qu'une nouvelle équipe se mette en place pour relancer des activités. Nous avons lancé un appel afin que d'autres volontaires puissent proposer leur participation.

Toutes les bonnes volontés sont conviées, que ce soit au sein d'un bureau, ou comme bénévoles, et toutes les idées seront les bienvenues !

Nous pourrons alors tenir une assemblée générale afin de redémarrer les activités, bien entendu dans la mesure où le protocole sanitaire nous le permettra.



Un peu d'histoire

UN MÉTIER D'ANTAN : TAMBOUR DE VILLE

Le tambour de ville était une sorte de crieur public qui annonçait les événements de la commune en jouant du tambour. Autrefois, le garde-champêtre, l'appariteur ou un agent communal faisait office de tambour de ville.

La fonction consistait à transmettre à la population l'information municipale en se déplaçant dans la commune et en s'arrêtant à certains endroits stratégiques.

Il proclamait à la cantonade les nouvelles importantes : réunions du conseil municipal, arrêtés municipaux, mais aussi les coupures d'eau, les autorisations ou interdictions de faire brûler, l'arrivée du bouilleur de cru, etc...

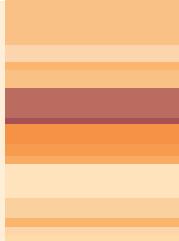
Au son des roulements de tambour qui signalaient sa présence, les habitants sortaient et se rassemblaient pour l'écouter, parfois il se tenait sur le parvis de l'église à la sortie de la messe.



Le tambour de l'ancien "crieur public" est conservé en mairie.

Les attributs du tambour de ville étaient, outre son tambour, une paire de baguettes fixée sur une sorte d'écharpe en cuir, un képi et parfois une veste.

À Lagleygeolle, nous faisons des recherches pour retrouver les personnes qui auraient pu avoir le rôle de « tambour de ville ». Certains noms ont été avancés (Cyprien Lacroix, Baptiste Delsol, Patrice Soulier, Claude Duneton...) mais sans certitude. Si vous avez des souvenirs et témoignages n'hésitez pas à nous les transmettre.



Vivre la nature ensemble

Promeneurs, randonneurs, vététistes, cavaliers et chasseurs parcourent les mêmes sentiers et chemins, en accord avec les propriétaires fonciers et chacun selon les règles propres à son activité. Tous aspirent à exercer leur loisir dans des conditions de sécurité, de quiétude et de bonne cohabitation et ce, dans un environnement préservé. Certains peuvent le pratiquer tous les jours de l'année et d'autres sont astreints à pratiquer uniquement le week-end et certains jours de la semaine d'août à mars. *Voici quelques rappels sur les consignes à suivre pour que nous puissions tous ensemble profiter de notre belle commune, de ses sentiers et de ses bois.*



Du côté des chasseurs :

Tout au long de l'année, les chasseurs interviennent dans nos campagnes pour préserver l'environnement, restaurer sa biodiversité et sauvegarder la faune, qu'il s'agisse d'espèces chassables ou non. *Voici quelques consignes de sécurité reprises au Schéma départemental de gestion cynégétique 2021 -2027 :*

- En battue du grand gibier ou du renard sont obligatoires :
 - Le port d'un vêtement fluorescent,
 - La tenue d'un registre de battue où sont inscrits les participants et l'immatriculation des véhicules autorisés à circuler (3 maximum).
- Il est interdit de se poster avec une arme chargée sur le domaine public (chaussée, accotement, fossé et/ou talus) le long des routes goudronnées ...
- Il est interdit, en action de chasse, et pour tout chasseur dans la limite de la portée dangereuse de l'arme et des munitions utilisées, de tirer en direction de bâtiments artisanaux, industriels ou agricoles, de maisons d'habitation ainsi que le long des routes goudronnées. Le tir à moins de 50 mètres des habitations est interdit.
- Le déplacement en véhicule à moteur est autorisé :
 - D'un poste de tir à un autre, dès lors que l'action de chasse est terminée et que l'arme de tir est démontée ou placée sous étui ;
 - Lors de la chasse du sanglier au chien courant, au maximum 3 véhicules, avec 2 personnes max/véhicule sont autorisés à se déplacer aux fins de récupérer les chiens ; tout

en respectant impérativement le code de la route, la réglementation sur le transport des armes, les limites de territoire de chasse ainsi que les autres usagers rencontrés lors de ces déplacements.

- Tout organisateur d'une action collective de chasse à tir au grand gibier appose des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse.

La société de chasse de Lagleygeolle pourra vous renseigner sur les dates et les conditions de chasse sur notre commune.



Du côté des randonneurs, vététistes et cavaliers :

- Respecter la nature et les propriétés privées ;
- Rester sur les chemins et sentiers balisés ;
- Faire attention aux cultures et aux animaux, refermer les barrières ;
- Etre prudent en période de chasse, tenir compte des consignes des chasseurs ;
- Ne pas faire de feu et ne pas fumer dans les bois ;
- Ne pas jeter de détritus, les emporter avec soi ...

L'association « Chaminadour » pourra vous conseiller sur les différents sentiers et chemins présents sur notre commune.

Continuons de partager et de protéger tous ensemble l'environnement et la biodiversité de notre belle commune.

